

# Banque de matériel intercommunal

## Banque de matériel intercommunal

La communauté de communes met à disposition des communes membres et de leurs associations uniquement, du matériel technique ou audiovisuel pour les manifestations ou événements prévus.

\* Matériel technique (liste non contractuelle) : nacelle, tonnelle, praticables, chapiteau, podium...

\* Matériel audiovisuel (liste non contractuelle) : écran, vidéoprojecteur, grande sono, micro...

*Le prêt de matériel n'est pas prévu pour les particuliers. Le prêt se fera sous conditions de respect du règlement de location ci-joint.*

Pour tout renseignement ou réservation de matériel, vous pouvez contacter le 06 31 30 77 88

REGLEMENT BMI

REGLEMENT SON LUMIERE BMI

Un **planning de réservation** est géré par la CC, il est impératif que les demandeurs sollicitent la Communauté de communes **au moins 8 jours avant** la date de la manifestation nécessitant le prêt.

L'assurance de la CC concerne le seul matériel et les locataires sont dans l'obligation de souscrire les **autres assurances nécessaires** et renoncent à tout recours contre la CC. En cas de dommage, les locataires s'engagent à le signaler à la CC sous 48heures.

